



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 janvier 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 21 janvier 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre en date du 21 décembre 2018, dans laquelle vous approuviez ma proposition de nommer M. Mahandrisoa Edmond Randrianirina (Madagascar) juge au Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, en remplacement de feu M. le juge Mparany Mamy Richard Rajohnson (Madagascar), décédé le 2 octobre 2018.

La Présidente de l'Assemblée générale m'ayant adressé une lettre en ce sens (voir annexe), j'ai décidé de nommer M. Randrianirina juge au Mécanisme, avec effet immédiat.

Conformément au paragraphe 2 de l'article 10 du Statut du Mécanisme, la nomination de M. Randrianirina vaut pour la partie restant à courir du mandat du regretté juge Rajohnson, soit jusqu'au 30 juin 2020.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



Annexe

**Lettre datée du 8 janvier 2019, adressée au Secrétaire général
par la Présidente de l'Assemblée générale**

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre en date du 19 décembre 2018 concernant la candidature de M. Mahandrisoa Edmond Randrianirina (Madagascar) aux fonctions de juge du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, en remplacement de feu M. le juge Mparany Mamy Richard Rajohnson jusqu'à l'expiration du mandat de ce dernier, qui prendra fin le 30 juin 2020.

Sur le fondement du paragraphe 2 de l'article 10 du Statut du Mécanisme et conformément au paragraphe 1 de l'article 9 dudit statut, j'ai examiné les qualifications de M. Randrianirina et je suis heureuse de vous informer que je souscris à la nomination proposée.

(*Signé*) María Fernanda **Espinosa Garcés**
